

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE POSTALE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

INSTRUMENT : NIVEAU :

NOMBRE D'ANNÉES DE PRATIQUE INSTRUMENTALE :

PROFESSEUR ET/OU ECOLE DURANT L'ANNÉE :

DERNIER MORCEAU ÉTUDIÉ :

TARIFS

Les prix indiqués comprennent les droits d'inscription, les frais pédagogiques et les frais d'hébergement en pension complète au Kaly. Pour un stage en demi-pension ou en externe, nous consulter. Les inscriptions sont prises en compte à réception du bulletin d'inscription complété, à retourner au siège de l'association avant le 30 juin 2019 accompagné d'un chèque d'acompte de 150 € libellé à l'ordre d'Espace Musique Montagne.

Pour les concerts du festival de Chaillol, un tarif réduit est accordé aux stagiaires, les personnes en option «académie» et les adultes du stage musique de chambre sont invités.

Tous instruments	<input type="checkbox"/>	695 €
Stage de jazz	<input type="checkbox"/>	695 €
Stage de musique de chambre (réservé aux adultes)	<input type="checkbox"/>	695 €
Supplément pianiste	<input type="checkbox"/>	100 €
Options		
Académie	<input type="checkbox"/>	140 €
Musique de chambre	<input type="checkbox"/>	95 €
Musiques populaires de Méditerranée	<input type="checkbox"/>	95 €
Atelier jazz	<input type="checkbox"/>	95 €
Atelier «gestion du stress»		95 €
		<hr/>
		€



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Quelques règles simples à lire avec votre enfant pour qu'il profite au mieux de son stage.

LE TRAVAIL INSTRUMENTAL

En plus de ses leçons avec son professeur d'instrument, un travail personnel est demandé à l'élève, en fonction de son niveau instrumental et de son âge ; les professeurs se réservent le droit de refuser en cours un élève qui n'aura pas étudié depuis la leçon précédente.

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

Les activités sportives proposées ne sont pas obligatoires ; les stagiaires mineurs (sauf option «académie») sont tenus d'accompagner leurs camarades sur les différents lieux de pratique sportive.

LES HORAIRES DES REPAS

La vie en collectivité exige de chacun le respect impératif des horaires de repas. Le petit-déjeuner est servi de 7h45 à 8h45, le déjeuner à 12h30 et le dîner à 19h15 précises.

LES HORAIRES DE COUCHER

Pour que ce stage de musique leur soit pleinement profitable, nous demandons aux stagiaires de respecter les horaires de coucher suivants :

- > jusqu'à 11 ans inclus : 21h dans les chambres, extinction des lumières à 21h15
- > 12 - 13 ans inclus : 22h dans les chambres, extinction des lumières à 22h15
- > 14 - 17 ans inclus : 22h30 dans les chambres, extinction des lumières à 22h45

La répartition dans les chambres (par 3 ou 4) tient compte de l'âge et, dans la mesure du possible, des souhaits exprimés par les stagiaires au moment de l'inscription. Cependant, si les horaires et la tranquillité ne sont pas respectés, les stagiaires pourront être séparés et affectés à une autre chambre.

LES TÉLÉPHONES PORTABLES

Les téléphones portables ne sont pas autorisés pour les enfants âgés de 7 à 11 ans inclus, afin d'éviter perte et vol. Des cartes téléphoniques seront mises à disposition.

RÉGIMES ALIMENTAIRES

Le centre essaie d'accommoder autant que possible les allergies alimentaires non vitales. Merci de nous en informer au moins un mois avant le début du stage. Les préférences alimentaires ne sont pas prises en compte.

Enfin, les stagiaires mineurs ne peuvent monter en voiture qu'accompagnés d'un professeur ou d'un membre de l'équipe d'encadrement.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) autorise mon fils - ma fille à participer au stage musique à Saint-Michel-de-Chaillo et autorise les responsables du centre à faire pratiquer tous les soins et interventions chirurgicales qui apparaîtraient nécessaires.

FUMEURS

Il est strictement interdit de fumer dans le centre. Le seul espace fumeur toléré se trouve à l'extérieur, à côté de l'entrée du bâtiment. Des cendriers ont été placés à l'intention des fumeurs.

Mon enfant est autorisé à fumer :
oui non

En cas de prise de traitement, il est impératif d'amener sur place la copie de l'ordonnance du médecin. Les médicaments doivent porter le nom de l'enfant et être confiés à l'assistante sanitaire le jour de l'arrivée.

Fait à, le :

Signature, précédée la mention manuscrite «lu et approuvé» :

